

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 3 août 2015

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 3 août 2015, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Sonia BAUDOUIN, Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Jean LETELLIER, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Valérie RENOUF, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Jessica DEVÉ, Patrick LORET, Thierry MOURLON (procuration à Michel BOIVIN), Béatrice RIBES (procuration à Christian GOUX), Raymond ROBIN.

I. Élection du secrétaire

Jean-Claude LECONTE a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du mercredi 1^{er} juillet 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III. Avenir communautaire : tour de table pour avis indicatif du conseil municipal

Le maire appelle les membres du conseil municipal à donner leur avis indicatif sur l'avenir communautaire sachant que deux hypothèses sont à l'ordre du jour : la construction d'une communauté littorale avec l'actuelle communauté de MONTMARTIN-SUR-MER ou bien le rattachement à la communauté de communes du Bocage coutançais. Il indique qu'il exprimera son avis en dernier. Mélanie DAUVIN et Anne-Marie DAUVIN lui demandent de revenir sur cette décision et d'exposer son choix et les arguments le justifiant. Les autres membres du conseil municipal expriment la même demande. Le Maire répond alors avoir quatre raisons principales d'opter pour un rattachement de la communauté de communes de SAINT-MALO-DE-LA-LANDE à celle du Bocage coutançais, et les expose successivement.

La première raison est historique. Voilà une vingtaine d'années que nous faisons communauté avec toutes les autres communes de notre ancien canton, c'est-à-dire que nous réfléchissons, projetons, réalisons et partageons ensemble. J'ai donc beaucoup de mal à imaginer que nous nous dispersions à l'heure de l'appel national au regroupement et que nous puissions brutalement déconstruire ce que nous avons patiemment construit.

La deuxième raison est utilitariste. Une bonne gestion patrimoniale, c'est-à-dire une gestion optimisée, invite instamment à un regroupement de grande importance, notamment pour la préservation du milieu naturel, la maîtrise de l'urbanisme, la gestion de l'eau et de l'énergie, le traitement des ordures ménagères, l'équipement numérique, l'entretien de la voirie, la défense contre la mer. Un regroupement de communes à l'échelle d'un ancien service de l'équipement paraît pertinent. Il n'y a pas de gestion technique, au sens large, satisfaisante à petite échelle communautaire.

La troisième raison est géopolitique. A l'heure de la mondialisation, de grandes régions, de grandes communautés de communes autour de CHERBOURG et de SAINT-LO, entre autres exemples, il paraît extrêmement souhaitable de viser très au-delà des 15 000 habitants sachant que les communes conserveront de nombreuses compétences de proximité et travailleront en étroite collaboration avec la nouvelle communauté de communes.

La quatrième raison est pragmatique et affective. COUTANCES est notre principal pôle de proximité administratif (tribunaux, sous-préfecture, trésorerie, DDTM), économique, scolaire, culturel, sportif, médical. Beaucoup d'entre nous y sommes nés, y avons été scolarisés, employés, soignés. Il est de notre devoir de le consolider dans ces fonctions et de le diversifier en l'ouvrant sur la mer. L'union de la terre et de la mer est une absolue nécessité chez nous comme ailleurs.

Christian GOUX, maire-adjoint, prend la parole pour défendre un regroupement avec la communauté de communes de MONTMARTIN-SUR-MER. Il insiste sur le fait que l'on conserverait ainsi une plus grande proximité et que l'on partagerait des problématiques communes en matière notamment de défense contre la mer. Il met en garde contre le risque d'une grande communauté de communes où le pouvoir reviendrait aux administratifs.

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint, plaide pour le rattachement de la communauté de communes de SAINT-MALO-DE-LA-LANDE à la communauté du Bocage coutançais pour éviter de cumuler les problèmes de défense contre la mer dans un même petit bassin et plaide pour une solidarité entre l'intérieur et la côte.

Le maire demande que chacun s'exprime à l'occasion d'un tour de table. Afin de faciliter le débat, il donne au conseil municipal un certain nombre d'éléments de comparaison entre les trois communautés existantes de SAINT-MALO-DE-LA-LANDE, MONTMARTIN-SUR-MER et COUTANCES : démographie, économie, finances, fiscalité. Après un débat de plus d'une heure et demie, le conseil municipal donne un avis indicatif favorable à un regroupement de la communauté de communes de SAINT-MALO-DE-LA-LANDE avec celle du Bocage coutançais plutôt qu'avec celle de MONTMARTIN-SUR-MER par 14 voix contre 2 (Christian GOUX et Béatrice RIBES).

IV. Création d'une commune nouvelle : tour de table pour avis indicatif du conseil municipal

Le maire rappelle au conseil municipal que les maires d'AGON-COUTAINVILLE et de SAINT-MALO-DE-LA-LANDE ont évoqué, chacun de leur côté, la possibilité de former avec BLAINVILLE-SUR-MER une commune nouvelle. Il indique au conseil municipal qu'il n'est pas envisageable de donner une suite favorable sérieuse à ces évocations d'ici la fin de cette année. En revanche, après avoir rappelé les règles du jeu des fusions remises à chaque conseiller municipal lors de la précédente réunion, il demande à chaque collègue de bien vouloir exprimer son souhait. Au terme d'un tour de table et d'échanges de points de vue, les souhaits exprimés se sont répartis ainsi : 9 pour une commune nouvelle avec SAINT-MALO-DE-LA-LANDE, 2 pour une commune nouvelle avec AGON-COUTAINVILLE et SAINT-MALO-DE-LA-LANDE, 1 pour que BLAINVILLE-SUR-MER reste seule et 2 abstentions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 3 août 2015

V. Choix de la table d'observation communautaire

Le maire invite le conseil municipal à reprendre le débat sur le choix de l'emplacement de la table d'observation communautaire. Au terme de ce débat, le conseil municipal décide de retenir la plage de BLAINVILLE-SUR-MER par 8 voix, contre 3 pour l'office de tourisme, 1 pour la plage de Gonnevillle et 2 abstentions.

VI. Intégration dans la voirie communale de la voirie de la zone conchylicole

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, demande au conseil municipal de bien vouloir intégrer la voirie de la zone conchylicole communale dans la voirie publique communale. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

VII. Compte-rendu de la réunion de la commission d'urbanisme élargie au conseil municipal

Christian GOUX rend compte au conseil municipal des travaux de la commission de l'urbanisme élargie au conseil municipal qui s'est réunie le lundi 20 juillet 2015, à 14 heures, à la mairie. Il indique au conseil municipal que plusieurs opérations d'urbanisation sont en cours de finalisation et pourraient être prises en considération positive dans le bilan des surfaces ouvertes à la construction. Il indique qu'une réunion de « calage du PLU » avec la DDTM aura lieu le mardi 29 septembre 2015, à 14 heures, à la mairie.

VIII. Rattachement de la parcelle cadastrée AP 02 au cimetière dans le cadre du PLU

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, demande au conseil municipal de bien vouloir décider le rattachement de la parcelle AP 02 au cimetière dans le cadre du PLU en cours d'élaboration.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

IX. Achat d'une petite bande de terrain jouxtant le chemin des longs champs

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal que la petite bande de terrain correspondant à une partie de la voirie publique à l'entrée nord du chemin des longs champs (cadastrée AP 214 pour une contenance de 151 m²), reste la propriété de madame Yvonne LECOILLARD.

Ce terrain doit être transféré dans le domaine public communal, en accord avec la famille LECOILLARD.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide l'acquisition de la parcelle AP 214, pour une contenance de 151 m², pour l'euro symbolique ;
- charge maître Hélène ALLIX-GIRARD de la rédaction de l'acte correspondant ;
- précise que tous les frais seront intégralement payés par la commune ;
- autorise le maire à signer l'acte notarié ainsi que tout autre document concernant cette affaire.

X. Formalisation de la signalétique publicitaire

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, fait le point sur la formalisation de la signalétique publicitaire. Il évoque plusieurs possibilités quant au montant du financement des lattes des entreprises privées concernées. Après en avoir débattu, le conseil municipal retient, à l'unanimité, le prix minimum forfaitaire de 150€ par entreprise, quel que soit le nombre de lattes nécessaires à leur publicité.

XI. Renouvellement de l'adhésion à l'association des maires de la Manche

Le maire propose le renouvellement de l'adhésion à l'association des maires de la Manche et le règlement d'une cotisation de 257.26€ pour l'année 2015.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le renouvellement annuel de la cotisation à l'association des maires de la Manche pour 257.26€.

XII. Parcelles mobilhomes : changement de locataire

Le maire informe le conseil municipal que monsieur Bernard VANPOPERINGHE a vendu son mobilhome installé sur la parcelle 3D à monsieur Jean CHRISTIAN, domicilié à Draveil (91).

Il convient d'établir le nouveau contrat à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le changement de locataire susvisé à compter du 1^{er} juillet 2015 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

XIII. Questions diverses

1. Stationnement des gens du voyage

Le maire informe le conseil municipal du stationnement des gens du voyage sur le stade, sans aucune autorisation. Il indique qu'il entretient un dialogue continu avec les responsables d'un camp qui compterait plus de 200 caravanes et 500 personnes. Il leur a demandé de respecter les habitants, les commerçants et les équipements de la commune. Il a chargé Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, d'organiser, en accord avec les pasteurs, le ramassage des ordures ménagères. Plusieurs points de stockage ont été définis. Le stationnement, commencé le dimanche 2 août, à 13h30, doit s'achever le dimanche 9 août à 13h30.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 3 août 2015

2. Embauche de Benjamin LEFEVRE

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint en charge du personnel de la voirie et des espaces verts, informe le conseil municipal de l'embauche de Benjamin LEFEVRE en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2015. Il dit au conseil municipal tout le bien qu'il pense de Benjamin LEFEVRE de son travail et des bonnes relations de ce dernier avec ses collègues.

3. Affichage publicitaire sauvage sur le territoire communal

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint, rend compte au conseil municipal de l'affichage publicitaire sauvage sévissant sur le territoire communal. Il précise avoir dénombré, à la fin du mois de juillet, 42 affichages en tous genres et de toutes natures. Il demande qu'il y soit mis fin à partir de l'année prochaine sous la forme d'un arrêté municipal exigeant le dépôt d'une demande d'autorisation et fixant des endroits appropriés.

4. Départ de Monsieur le curé

Le maire donne lecture d'une lettre du Père LANGEARD informant le conseil municipal de son au-revoir le dimanche 16 août 2015.

« Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Après dix années passées sur la Paroisse Saint Paul, Monseigneur l'Evêque me demande de rejoindre la Paroisse Saint-Léon-de-Carentan en tant que Curé et Doyen du doyenné des Havres et Marais.

Je dirai au-revoir à la Paroisse le dimanche 16 août lors de la messe dominicale à l'Eglise Notre-Dame-des-Flots à Coutainville à 10h30, où je rendrai grâce avec l'ensemble de la Paroisse pour ces dix ans passés au milieu de vous.

Le verre de l'amitié suivra cette célébration.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir,

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments cordiaux. »

5. Eaux de baignade

Le maire informe le conseil municipal de l'excellence de la qualité des eaux de baignade sur l'ensemble du littoral blainvillais de la plage sud à la plage nord.

6. Retour intolérable de Natura 2000 dans le polder

Le maire donne lecture d'un courrier de Madame la Préfète de la Manche, daté du 23 juillet 2015, indiquant qu'une partie du polder communal est classé en site Natura 2000. Le maire rappelle au conseil municipal, qu'au terme de plusieurs années de négociations, il avait été mis fin à ce classement. Il indique qu'en conséquence il a fait savoir à Madame la Préfète de la Manche que l'arrêté du 18 mars 2015 de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie concernant le littoral blainvillais était nul et non avenu, et que le document en découlant et ses annexes ne peuvent être rendus publics.

7. Remerciements

Le maire fait part au conseil municipal des remerciements de la Croix-Rouge de COUTANCES pour l'octroi de la subvention communale annuelle.

8. Demande de stand de frites

Le maire donne lecture d'un courrier de Madame Nathalie VISSE demandant le droit de disposer d'un stand de frites-saucisses dans la commune. Il propose de surseoir à l'examen de cette demande qu'il va transmettre à Thierry MOURLON pour examen.

Le conseil municipal donne son accord.

9. Recensement général de la population 2015

Le maire informe le conseil municipal des premiers résultats du recensement général de la population 2015. Ceux-ci portent exclusivement sur le nombre de logements recensés et validés, soit, au total 1 461.

10. La Lande musicale

Le maire informe le conseil municipal de la tenue d'un concert au manoir de Gonnevillle le 21 août prochain à l'initiative de l'association « la Lande musicale ». Il transmet à ses collègues l'invitation de l'association à y assister.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.